REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU 6 JANVIER 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité	224
Syndical	
En exercice	224
Qui ont pris part à la	116
délibération	

et le : 6 janvier

L'an deux mille onze

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation	
28 décembre 2010	

Nombre de Membres présents : 116

Monsieur Marcel LETISSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

Date d'affichage 28 décembre 2010

TRANSFERT DE **COMPETENCE OPTIONNELLE** DE LA **COMMUNE DE SEMUY**

TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA **COMMUNE DE SEMUY**

Vu l'Arrêté n° 96-613 de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 18 décembre 1996 approuvant la révision des statuts du Syndicat du Sud-Est et les arrêtés modificatifs.

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat du Sud-Est fixant les compétences à la carte de la branche eau et les participations des adhérents.

Vu la délibération de la commune de SEMUY en date du 20 août 2010 décidant de déléguer au Syndicat du Sud-Est à compter de 2011, la compétence optionnelle suivante:

- relevé des comptages sans facturation.

Le Comité Syndicat, par 116 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte ce transfert de compétence optionnelle à compter du 01 janvier 2011.

DELIBERATION

: 116

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Le Président.

Bernard BESTEL

N° 2011/09

VOTE:

POUR

CONTRE:

après dépôt en Sous Préfecture

Le:

et publication ou notification

du:6 janvier 2011